

FICHE DE SYNTHÈSE : SEINE AVAL

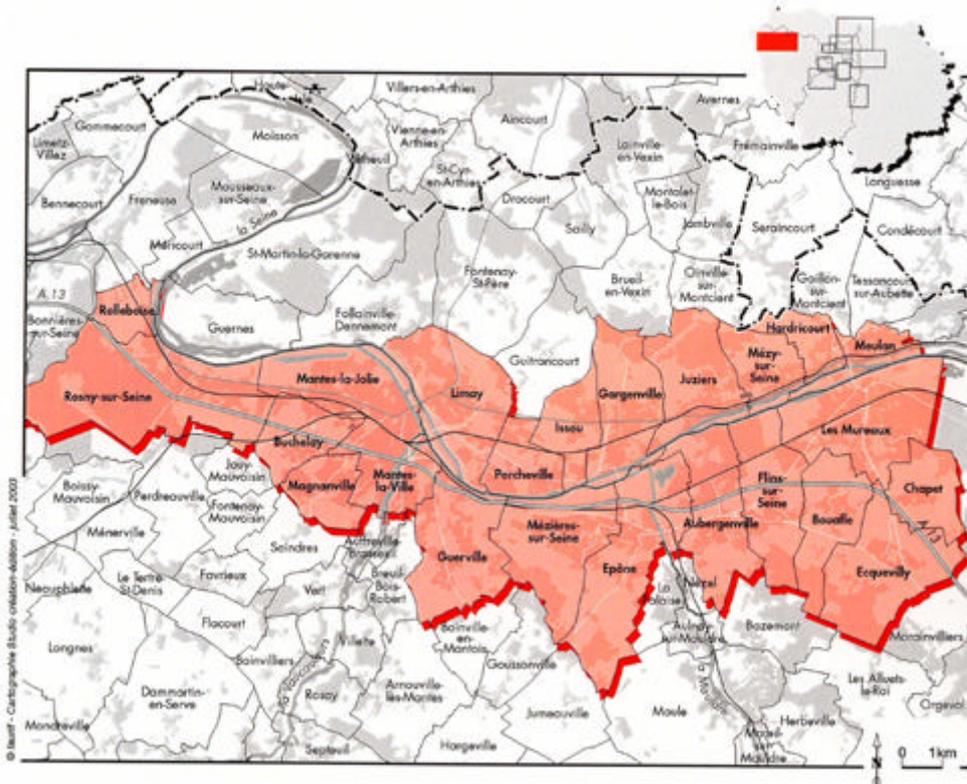
SDRIF – avril 1994 : pôle régional et secteur de re-développement économique et urbain
CPER 2000-2006 : territoire prioritaire touché par la désindustrialisation

Rapport présenté par Francis Clinckx

Au nom de la Commission de l'aménagement du territoire – 3 juillet 2003

Dans le cadre du travail sur « les territoires prioritaires d'Ile-de-France inscrits au CPER 2000/2006 »

Les 9 rapports territoriaux, le rapport de synthèse et l'avis adopté par le CESR sont disponible sur le site.



LE TERRITOIRE : 23 COMMUNES AUX FRANGES DE LA REGION, DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES

- **Démographie** : la population totale est de 184 183 habitants (soit 13,6% de la population des Yvelines) :
 - prédominance de 6 villes¹ (représentant 70 % de la population du territoire) ;
 - des taux supérieurs à la moyenne francilienne en matière de densité du parc de logement social, de population résidant dans les communes en contrat de ville, GPV ou ORU² (69,7 % de la population contre 15,7 % en Ile-de-France) ;
 - un revenu fiscal annuel par foyer inférieur à la moyenne francilienne (14 300 € contre 19 000€ en Ile-de-France) en 1998.
- **Volet intercommunal** : 2 pôles urbains entourés de petites communes rurales :
 - *Le Mantois* (95 999 habitants – 52,12 % de la population du territoire) : la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines CAMY³, disposant d'un établissement public ; l'EPAMSA⁴ au service du développement du territoire ; et la commune de Limay associée autour de projets particuliers ;
 - *Les Mureaux – Meulan* organisé autour du syndicat à vocation unique⁵ du Val de Seine, momentanément fragilisé, et chargé de la politique de la ville.

¹ Aubergenville, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan, Les Mureaux.

² GPV : Grand projet de ville ; ORU : Opération de renouvellement urbain.

³ CAMY : Buchelay, Guerville, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Porcheville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine.

⁴ EPAMSA : Etablissement public d'aménagement Mantes – Seine Aval.

⁵ le SIVU du Val de Seine : Bouafle, Chapet, Ecquevilly, Meulan, Les Mureaux.

DES FAIBLESSES A COMPENSER ET DES ATOUS A VALORISER

- Un territoire en pleine mutation économique suite à la forte désindustrialisation amorcée il y a plus de vingt ans ;
- Une situation sociale préoccupante : fort taux de chômage des actifs peu qualifiés et faiblesse des revenus des ménages ;
- Une image très dégradée associée aux problèmes de politique de la ville. La mise en place de certains programmes (contrats de ville, GPV, PIC⁶ Urban dans chacun des pôles) a, toutefois, permis de nets progrès en matière d'habitat ;
- Des problèmes d'accès routiers et ferroviaires, aggravés par la rareté des franchissements de la Seine ;
- Une absence d'identité à l'échelle du territoire : des périmètres à préciser – une multiplicité d'acteurs à coordonner, à regrouper dans une démarche cohérente ;
- L'absence de solidarité entre le pôle fort du Mantois, le pôle fragile de Meulan - Les Mureaux et les communes rurales ; on constate, toutefois, l'émergence récente d'un pôle autour d'Aubergenville avec la participation de la commune de Flins et de communes rurales ;
- L'atout que représente la Seine doit être exploité : qualité du patrimoine urbain et naturel,
- Forte tradition industrielle à l'échelle du Bassin parisien (aéronautique, automobile, mécanique, chimie et parachimie),
- Existence de filières dynamiques (instruments de musique, éco-industrie, BTP, commerces) ;
- Importantes réserves foncières.

DES ENJEUX REGIONAUX ET A L'ECHELLE DU BASSIN PARISIEN

- Une requalification urbaine, en particulier par la mise en place d'une politique ambitieuse de démolition/reconstruction, de réhabilitation, d'ouverture sur la ville ;
- Diversification de l'habitat ;
- Développement économique à l'échelle interrégionale : secondaire et tertiaire – et sa gestion coordonnée à l'échelle du territoire, à partir des réserves foncières existantes ;
- Progrès social : formation, éducation et mixité à développer ;
- Désenclavement ;
- Valorisation de l'environnement urbain, naturel et paysager.

LES PRECONISATIONS DU RAPPORT

- Définir un territoire pertinent, autour de la vallée de la Seine ;
- Poursuivre le renouvellement urbain dans le cadre de projets intercommunaux ;
- Améliorer les réseaux ferrés et routiers ainsi que les services de transports en commun ;
- Améliorer l'image, l'environnement et l'emploi. D'où la nécessité de parvenir à l'inauguration de réalisations marquantes avant la fin du contrat de plan (CPER) ;
- Préparer le prochain CPER, en mobilisant au titre du contrat en cours des crédits d'études préliminaires pour accélérer la réalisation des tâches prioritaires ;
- Améliorer la communication sur le projet de développement à l'échelle du territoire ;
- Simplifier les procédures, multiples et complexes, nécessaires pour lancer un projet.

⁶ PIC : Programme d'Initiative Communautaire.